NEUVILLE-EN-FERRAIN

MUTATIONS FONCIÈRES. — La Mairie nous communique la note suivante :

« Les contribuables sont prévenus que le percepteur arrivera les 27 et 29 mars 1906, à neuf heures du matin, à la Mairie, pour recueillir les déclarations de mutations foncières.

» Les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis de titres constatant les mutations ou, à défaut, d'un certificat du receveur de l'enregistrement ou d'une note du notaire qui rappellera la date et l'objet des titres; ils devront, en outre, fournir tous les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés. »

RONCQ

MANIFESTATIONS SOCIALISTES. — Nous avons signalé hier la tentative de manifestation à laquelle se sont livrés les collectivistes roncquois, à propos des acclamations faites à M. Groussau.

La soirée a été quelque peu mouvementée. Les collectivistes ont parcouru les rues du Centre, au nombre d'une trentaine, chantant l'*Internationale*, et autres chants révolutionnaires. Comme ils menaçaient de se livrer à des actes de violence, un groupe important de catholiques est intervenu : Des discussions vives ont éclaté et plusieurs catholiques ont reçu des coups, sans gravité heureusement. La police locale et deux gendarmes de Halluin sont arrivés à éviter tout conflit sérieux. Toutefois, c'est seulement vers onze heures que le calme se rétablit complètement.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

A PROPOS DES INVENTAIRES. — A la suite des opérations de l'inventaire à Comines, des manifestants, MM. Henri Milleville, Jérôme Droulers, Alphonse Boquillon et Auguste Martin, avaient été inculpés. Interrogés par M. Delalé, juge d'instruction, chargé de cette affaire, ils viennent de bénéficier d'une ordonnance de non lieu.

WATTRELOS

UN CAMBRIOLAGE, RUE DE TOURCOING.

— M. Billau, rentier, rue de Tourcoing, 138, se trouvait avec ses jeunes filles, hier soir, vers neuf heures, dans la cuisine de son habitation, lorsqu'il entendit un bruit anormal provenant de l'étage. Il s'y rendit en toute hâte et constata la disparition d'une montre ancienne en or qui était accrochée au mur de sa chambre et qui ne valait pas moins de 500 francs.

Le malfaiteur était entré par le châssis d'une chambre donnant sur le derrière de la maison. Dans une chambre du devant, il avait fracturé la malle de Mlle Angèle Billau, l'une des filles du rentier. Y ayant trouvé un coffret en bois, il l'avait ouvert de vive force et en avait dérobé le contenu, soit une somme de 65 francs, représentant les économies de Mlle Billau.

La police a été saisie d'une plainte.

A LA « PATRIOTE ». — Dimanche a eu lieu le classement annuel de la société de gymnastique *La Patriote*, de Wattrelos. Les différents exercices ont été exécutés d'une façon remarquable et à la grande satisfaction des membres du jury étrangers à la société qui avaient bien voulu assister également au banquet qui leur était offert.

Le dévoué président, M. E. Carrette, les a remerciés du dévouement qu'ils portent à la cause gymnique et s'est assuré leur concours pour l'avenir.

Voici le classement par degré des gymnastes ayant obtenu des récompenses :

4e degré : 1er Delcambre, 2e Deppraeter, 3e Nuttin ; 3e degré : 1er Lecomte, 2e Poudrez, 3e Tonneau, 4e Odilon Roman ; 2e degré : 1er Dornier, 2e Hubreck, 3e Dujardin, 4e Derou, 5e Vandervynghen ; 1er degré : 1er Catteau, 2e Deverwolr Louis, 3e Deverwolr Séraphin.

Dimanche prochain, à l'occasion de la Mi-Carême, grand bal organisé par la société de gymnastique.

AMEUBLEMENTS ET TENTURES
Chambres à coucher, Salons, Salles à Manger
AU BERCEAU D'ARGENT 28, rue de Paris, LILLE
Expédition franco. — Fabrication garantie. 3130

LILLE

UN VOL A LA GARE. — Une enquête est ouverte au commissariat de la place Saint-Martin, au sujet de la découverte, sur ladite place, pendant la nuit de dimanche à lundi, d'un paquet éventré paraissant avoir été volé à la gare.

Ce paquet portait l'adresse de M. Dalle, à Wervicq-Sud, et avait été expédié par la maison Doerflinger, de Nancy. Le poids accusé était de 4 kil. 500. Le paquet contenait des tiges de chaussures de diverses couleurs.

LA GRÈVE DES OUVRIERS PEINTRES. — La situation est jusqu'à présent demeurée stationnaire; le nombre des grévistes est demeuré égal, quelques ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions, mais ils sont treize seulement.

Les délégués des grévistes ont eu lundi matin, à dix heures, dans la salle de la Société industrielle, une entrevue avec les patrons; cette fois encore, l'accord n'a pu se produire.

Les cas sont nombreux où les Pilules Suisses ont guéri, même après plusieurs années de souffrances, des personnes atteintes de **constipation, migraines, maux de tête, d'estomac, de reins.** La boîte de 50 Pilules 1 fr. 50. 99159d

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-LEVEUGLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame LOUISE LEVEUGLE, veuve de Monsieur FERDINAND LEMAN, décédée subitement à Roubaix, le 19 mars 1906, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 21 courant, à huit heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'hospice, à huit heures et quart.

Les amis et connaissances de la famille DUBARMEURISSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DUBAR, pieusement décédé à Roubaix, le 16 mars 1906, dans sa cinquante-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 21 courant, à neuf heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à cinq heures et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 22 courant, à dix heures, en l'église St-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 4.

Les amis et connaissances de la famille LEPERSBAUDRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame EDMOND LEPERS, née SIDONIE BAUDRY, décédée à Roubaix, le 16 mars 1906, dans sa 36e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 21 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 20, à cinq heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Larochefoucault, 19, à huit heures trois quarts.

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX-STALINS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste FREMAUX, membre de la *Mutuelle Nadaud*, décédé à Roubaix, le 19 mars 1906, dans sa trente et unième année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 21 courant, à huit heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, avenue Ampère, 6.

Les amis et connaissances de la famille LIETAERT-VANDERSTICHEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur HIPPOLYTE LIETAERT, directeur du tissage Auguste Lepoutre et Cie, décédé à Lille, Hôpital Sainte-Eugénie, le 18 mars 1906, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 20 courant, à huit heures et demie, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures du soir, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 21 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 29, à neuf heures et quart.

Les amis et connaissances de la famille LANDAUER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edmond LANDAUER, décédé à Roubaix, le 18 mars 1906, dans sa cinquante-cinquième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à ses Funérailles, qui auront lieu le mercredi 21 courant, à dix heures du matin. — L'assemblée à la maison mortuaire, 16, rue du Vieil-Abreuvoir.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — Aujourd'hui mardi :

A Notre-Dame, salut avec sermon à six heures; à *Saint-Sépulcre*, à neuf heures, réunion des Mères chrétiennes, messe et instruction spéciale. — A *Saint-Joseph*, au *Sacré-Cœur*, au *Très-Saint-Rédempteur*, salut avec sermon, à huit heures. — *A Saint-Antoine-de-Padoue*, à huit heures, messe de saint Antoine avec prières spéciales et instruction; à cinq heures et demie, salut de saint Antoine, avec recommandation et prières publiques. Les chants seront donnés par les demoiselles de la société Chorale de Saint-Antoine.

—— *Les prédications de Carême à l'église Saint Sépulcre.* — Après avoir, le mois dernier, examiné comment Jésus-Christ, pour continuer à travers les siècles son œuvre rédemptrice, *avait fondé une société extérieure et visible*, M. l'abbé Podvin expliquait aujourd'hui comment le divin sauveur *avait constitué son Eglise.*

I. a) L'Eglise est une société. Toute société pour vivre doit être organisée. Le Christ voulant qu'il n'y ait « qu'un seul troupeau et un seul pasteur » commence par choisir ce *pasteur suprême*. Ce sera Simon, fils de Jean. Jésus lui *donne un nom* symbolique : « Simon, tu t'appelleras Pierre », et il lui dit *à quoi il le destine* : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... je te donnerai les clefs du royaume... Tout ce que tu lieras sera lié.... » Celui qui va exercer l'autorité et guider les autres ne doit pas pouvoir se tromper; Jésus donne à Pierre l'*infaillibilité*. « Simon, j'ai prié pour que ta foi ne défaille pas.... Affermis tes frères. » Enfin, avant de remonter au ciel, le Sauveur confirme Pierre dans son souverain pontificat : « Pais mes agneaux; pais mes brebis », c'est-à-dire non seulement les fidèles, mais aussi ceux qui leur procurent la vie surnaturelle, les prêtres et les évêques.

b) Mais le Pape ne pouvait pas rester seul : comment eût-il atteint toutes les âmes à toutes les extrémités du temps et de l'espace? A côté de la papauté, Jésus-Christ crée l'*épiscopat*, qui sera éternel aussi, et qui est chargé d'enseigner, de sanctifier et de gouverner le peuple des âmes, en union avec saint Pierre et sous sa direction.

c) Enfin (dernier degré de la hiérarchie), Jésus-Christ crée le *sacerdoce*. « Que la moisson est abondante! s'écrie-t-il un jour, mais que les ouvriers sont peu nombreux! » Il appelle 72 disciples, et il leur confie la mission d'aller évangéliser les bourgades et de les préparer à sa venue. Le Sauveur veut que ces disciples, simples prêtres, soient dépendants des apôtres ou des évêques.

II. Il est intéressant d'étudier comment cette divine constitution de l'Eglise mélange harmonieusement les trois grandes formes sociales : monarchie, aristocratie, démocratie et les tempère l'une par l'autre; comment elle est une merveilleuse adaptation aux besoins religieux des âmes; comment elle maintient indestructible l'unité de l'Eglise.

Mais ce qui doit surtout nous frapper, c'est son caractère d'*immutabilité* et d'*entière indépendance vis-à-vis de tout pouvoir humain*. C'est Jésus-Christ lui-même qui a donné à l'Eglise sa constitution : « Moi je bâtirai mon Eglise ». Papauté, épiscopat, sacerdoce, évangile, sacrements, tout cela a été établi par lui, imposé par lui, en dehors des hommes et au-dessus des hommes. D'autre part, les pouvoirs que Jésus donne à ses prêtres sont pour ainsi dire incrustés dans leur âme : personne ne peut leur arracher leur caractère sacerdotal, comme personne ne peut leur enlever le droit « d'aller », « d'enseigner l'Evangile », « de sanctifier les âmes », de gouverner librement l'Eglise. Les sociétés civiles peuvent s'organiser elles-mêmes comme elles l'entendent : pourvu qu'elles respectent la justice et l'intérêt public, tout est bien. Mais qu'elles n'aient pas la folle prétention de vouloir changer quoi que ce soit au gouvernement de l'Eglise, ou de lui imposer des conditions contraires à sa divine constitution! L'Eglise relève de Dieu et non des hommes.

Ces principes ont souvent été attaqués. Pour les défendre, l'Eglise a souvent été persécutée : elle le sera encore. Nous ne devons pas craindre pour l'Eglise : son divin Fondateur lui a promis l'immortalité!

TOURCOING. — M. l'abbé Cockempot, vicaire à la paroisse du Sacré-Cœur, est nommé vicaire à l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Lille.

COMINES. — *Paroisse Saint-Chrysole.* — M. l'abbé Chantry a parlé, dimanche, aux vêpres de 3 heures, sur le devoir de « faire honneur à sa foi ».

Puisque les hommes ont tous les yeux fixés aujourd'hui sur les catholiques, puisque le ciel semble attendre ce que vont devenir les fidèles, il importe que notre foi ne soit point morte mais qu'elle resplendisse dans nos bonnes œuvres.

Sans doute nous devons être d'abord d'honnêtes gens, pratiquer toutes les vertus que les meilleurs païens ont pu connaître, mais cela ne saurait suffire. Le fruit de la foi c'est une vie consacrée à la vérité, à la justice, à la bonté....

Le Christianisme est surtout une religion sociale; nous avons, dès lors, d'impérieuses obligations sociales qui correspondent à nos devoirs d'individus et leur donnent toute leur valeur. Les chrétiens seront solidement disciplinés; ils seront réellement les uns pour les autres des frères aimants et dévoués; ils auront confiance dans leur foi et dans leur Dieu. C'est ainsi qu'ils sauveront le monde et leur but sera de faire régner le Christ en eux-mêmes, dans leurs familles, dans les institutions et les lois de leur pays.

Dimanche prochain, le prédicateur montrera comment il faut « défendre sa foi ».

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

LES PARIS AUX COURSES. — M. E. V..., cafetier à Roubaix, contre lequel étaient intentées des poursuites pour avoir tenu une succursale d'une agence bruxelloise de paris aux courses, est condamné à cette audience à 200 francs d'amende; le Tribunal prononce, en outre, la confiscation des enjeux et de la salle à manger où étaient reçus les paris.

L'ESCROQUERIE A L'ACCIDENT DE TRAVAIL. — Henri Prévot, 43 ans, journalier à Roubaix, a commis une escroquerie peu banale. Travaillant à la coopérative *L'Epicerie*, il était, le 12 décembre, victime d'un accident de travail; une lourde caisse lui tombait sur le pied. Vers la fin de décembre, il était rétabli et reprenait son travail; mais, au lieu de prévenir l'assurance *La Zurich*, il continua, au contraire, à se présenter chaque samedi chez l'agent de la compagnie, M. Léon Wauquier, pour toucher ses demi-salaires. A cet effet, il s'octroyait une demi-journée de congé, se rendait chez le docteur Ballenghien, à qui il déclarait souffrir de douleurs dans le pied et qui lui remettait, avec une ordonnance, une attestation qu'il continuait à le soigner, puis, avec cela, allait chez M. Wauquier, à qui il affirmait être dans l'impossibilité de travailler.

Cela dura un mois; M. Wauquier découvrit par hasard la supercherie et porta plainte.

Henri Prévost, défendu par Me Braekers d'Hugo, est condamné à quinze jours de prison avec sursis.

UN VOL. — Le 11 juillet dernier, des voleurs pénétraient chez M. Léonard Vanhée, cultivateur à Neuville-en-Ferrain, et dérobaient la somme importante de 1,125 francs. Une longue instruction a permis de retrouver les auteurs de ce méfait : L'un, François Vermant, qui avait escaladé la fenêtre et commis le vol, encourt six mois de prison; l'autre, Bruno Gelder, 18 ans, qui avait fait le guet, trois mois avec sursis.

UN VOL AU CAMION. — Dans les premiers jours du mois de février, on volait à Roubaix trois pièces de tissus, d'une valeur de 634 francs, sur un camion de la Compagnie des tramways, tandis que le livreur, M. Morel, était un instant occupé à remettre des marchandises à un client. L'enquête a fait découvrir les tissus volés chez une cabaretière, où demeure un nommé Jules Delaporte, 28 ans, peigneur à Roubaix; celui-ci déclara les tenir d'un nommé Léon Demeesmaeker, 16 ans, apprêteur à Tourcoing, qui lui avoua être l'auteur du vol; il ne voulait pas les garder et l'avait sommé de les reprendre. Delaporte, dont la participation délictueuse n'est pas établie, est acquitté; Demeesmaeker est condamné à 3 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Jean Bossut, cabaretier à Roncq, au Blanc-Four, a, le 30 janvier, dans la soirée, porté des coups à un sieur Lucien Cuvelier, tisserand, qui, malgré lui, voulait courtiser sa fille; Cuvelier étant venu dans son estaminet, il le frappa avec un tisonnier, puis avec un tranchet. Six jours de prison avec sursis à Jean Bossut, qui, de plus, devra payer à Cuvelier 150 francs de dommages-intérêts.

— Pour bris de clôture, outrages aux agents, dommage à la propriété mobilière et ivresse, au cabaret de Julienne Vandamme, femme Lecoutere, rue du Casino, à Tourcoing, 6 jours de prison à Charles Petit père, 3 jours avec sursis à Armand Petit fils, plus 2 amendes, l'une de 11 fr., l'autre de 5 fr.

— Pharaïde Gaeremynck, 14 ans, trieuse à Roubaix, poursuivie pour avoir volé une montre chez Mme Pauline Norel, logeuse, rue de la Paix, est confiée à l'Assistanec publique.

— Léon Dewaele, 16 ans, tisserand à Wasquehal, vol d'un morceau de viande chez M. Désiré Descamps, boucher à Tourcoing, rue de Mouvaux, 8 jours de prison avec sursis.

— Raymond Henrisse, coups à Céline Derachinon, veuve Mazure, maisons Glorieux, à Wattrelos, 2 mois de prison avec sursis.

Mme L..., boulangère à Croix, a mis en vente des pains qui n'avaient pas exactement le poids; elle est, pour ce fait, condamnée à 25 fr. d'am. — Louis Brulus, 26 ans, domestique de ferme à Bondues, chasse sans permis, 16 fr. d'am. — Poursuivis pour un vol de jambon à Roubaix, Louis Naessens et Isidore Cnudde, sont acquittés. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, 20 jours de prison à Isabelle Olivier, 36 ans, ménagère à Néchin; 40 jours à Adolphe Degraeve, 50 ans, journalier à Roubaix.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Trouvailles.* — M. Pluquet, rue de Condé, 58, a trouvé un porte-monnaie renfermant une certaine somme. — M. Louis Cornille, rue du Tilleul, 131, a trouvé dite rue une clef de sûreté. — M. Toulet, rue du Grand-Chemin, 42, a déposé au bureau central un trousseau de dix clefs.

—— M. Jean Notte, rue Leverrier, 21, a trouvé, dans cette rue, un tour de cou. —— M. Toulet, rue du Grand-Chemin, 42, a trouvé, samedi après-midi, boulevard Gambetta, près de la rue de Lannoy, un trousseau de clefs, qu'on peut lui réclamer.

—— *Cæcilia Roubaisienne.* — Mercredi, réunion à sept heures trois quarts, au local, pour assister aux obsèques de M. J.-B. Fremaux, sociétaire.

—— *Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats musiciens français.* — Répétition générale mardi 20 courant, à 8 heures 1/2 précises. Présence obligatoire.

—— *Chorale « La Sans-Crainte ».* — Répétition mardi à 8 heures.

—— Mardi soir, réunion du groupe de chanteurs, Café Vienne, rue de l'Alouette, 59, au profit des familles des victimes de Courrières.

—— *Cercle Sténographique Roubaisien.* — Nous avons annoncé l'ouverture d'un cours de sténographie organisé sous les auspices du *Cercle Sténographique Roubaisien*. Le cours élémentaire (méthode Duployé), professé par M. Baussart, commencera mercredi soir, 21 mars, à huit heures, au siège du cercle, Café Edmond D'Hallewin, 46, boulevard Gambetta, près de l'Hippodrome. On engage les personnes que cet art intéresse, notamment les employés de commerce, comptables, qui veulent aller de l'avant dans cette voie de l'amélioration de l'outillage commercial, les élèves fréquentant les cours publics; comptabilité. Ecole Nationale des Arts Industriels, Institut Technique, à se renseigner sur cette branche neuve d'industrie qui peut être fort précieuse dans la lutte pour la vie.

CROIX. — *Dotation de la Jeunesse de France.* — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 25 mars, à dix heures et demie du matin, Café Hermand Dhal, place St-Pierre.

TOURCOING. — *Trouvaille.* — Le wattman J.-B. Beulaygue, a trouvé, rue de Paris, un porte-monnaie contenant une petite somme d'argent. On peut le réclamer rue de Châlons, 72.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Emile et Paul. — Environ 2 %; encore cela dépend. —— *A.B.K.* — Oui, s'il est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur; 2° Cent cinquante francs; 3° Non; 4° Non. —— *St-Maurice.* — 1° Oui, sous peine d'amende; 2° Il est même bon qu'il la conserve; 3° Pour éviter l'amende. —— *B.C.* — 1° Non, au point de vue religieux; oui, au point de vue civil; 2° Oui, même sans aucun délit. —— *9 en T.T. L.D.* — Elle reste Française, mais peut devenir Belge par une déclaration. —— *Philippe 300.* — Vous n'en restez pas moins obligé de payer au syndic pour la masse des créanciers. —— *Juvo 13.* — 1° Ils doivent en effet faire une déclaration à la Mairie; 2° Dès qu'ils sont en âge de travailler. —— *Une embêtée L.L. T.D.* — Cela dépend; voyez à la Mairie. —— *Un abonné 401.* — Le mariage à l'église est impossible si le premier mariage y avait été célébré. L'empêchement civil est maintenant supprimé. —— *X.V. Un jeune coulonneux.* — Voyez le commissaire de police de votre quartier. —— *Deux fiancés, n° 66.* — 1° La sommation est nécessaire; 2° Elle n'est que d'un mois. —— *N° 15.* — Vous avez le droit de l'exiger, à moins que le Tribunal, au cours d'une instance en séparation, n'en décide autrement, ce qui serait fort probable.

DEUTSCHE OST-AFRIKA LINIE
Service Postal direct toutes les 4 semaines pour Le Cap de Bonne-Espérance, Port-Elisabeth, East-London, Durban, Delagoa-Bay, avec escale à Las Palmas.
Prochains départs de *Boulogne-sur-Mer*, pour voyageurs seulement : *SS. König*, 4.900 tonneaux, 23 mars 1906. *SS. Admiral*, 6.300 tonneaux, 19 avril 1906.
S'adresser pour prix du passage en 1re, 2e et 3e classes, à : *MM. Hernu, Péron et Cie, Ltd*, Boulogne-sur-Mer. 96230

CONCERTS ET SPECTACLES

WATTRELOS. — *Le Club Joyeux* de la Vieille-Place, dirigé avec tant de talent par M. Ed. Foulon, a donné dimanche un concert artistique. La grande salle des fêtes de M. Vincent Varusse, très bien aménagée pour la circonstance, était littéralement comble. La quête faite au profit des pauvres de la Vieille-Place, a donné un excellent résultat. Les acteurs ont montré dans l'exécution de leurs différents rôles un talent remarquable. Signalons MM. E. Foulon, D. Defrennes, H. Cousin, comiques désopilants, qui ont admirablement interprété les « Pasquilles Tourquennoises », le « Duo Comique », des « Chansonnettes ». Toutes œuvres sorties de la plume fine et spirituelle de leur sympathique président, M. E. Foulon.

Une mention spéciale également au baryton du « Club Joyeux », M. Clément Dubus, aux clarinettistes, Henri Cottégnie, et Théophile Dument, et à Mlle Marie Leroy, qui accompagnait au piano.

Pour belle aventure, comédie en patois d'Ed. Foulon, et le *Fou malgré lui*, comédie-bouffe où se sont particulièrement distingués MM. Henri Herpel, Ed. Leleu et Ch. Cousin, ont dignement clôturé cette charmante soirée.

CHOCOLAT-LOUIT appréciez la qualité 824

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Deuxième circonscription de Douai. — Un Congrès, composé de radicaux et de socialistes, s'est réuni dimanche à Somain et a décidé d'opposer, à la candidature de M. Gaudon, dans la deuxième circonscription de Douai, celle de M. Guislain, maire socialiste de Nomain.

NORD

UNE RIXE GRAVE A DUNKERQUE ENTRE MARINS FRANÇAIS ET ANGLAIS. — Deux marins de la défense mobile, qui avaient passé une partie de la soirée avec deux matelots du steamer *Bréésilien*, décidèrent de se rendre à bord de ce bateau pour aller chercher du tabac anglais qui leur était gracieusement offert.

A peine à bord, les Français furent assaillis par les Anglais, qui les frappèrent brutalement, notamment à la tête, et les rejetèrent sur le quai.

Tant bien que mal, les Français rejoignirent leur bord, où ils reçurent les soins du docteur. Ils portaient à la tête des coups de couteau.

Dimanche matin, la police reçut la plainte des marins, mais le steamer *Bréésilien* avait déjà quitté Dunkerque et faisait route vers l'Angleterre.

PRPORIÉTAIRES, CULTIVATEURS
Grillage, Ronce, **Fil de fer**,
Articles de **clôture**, vendus bon marché aux ***Galeries Lilloises***, 45 à 49, rue Nationale, Lille. Demandez catalogue. 84139

PAS-DE-CALAIS

ACCIDENT MORTEL. — Vers sept heures du soir, un ouvrier au service de M. Bled, entrepreneur, occupé à la démolition d'une maison, boulevard Ste-Beuve, a glissé sur la charpente détrempée par la pluie et s'est abattu sur le sol, d'une hauteur de quinze mètres. L'infortuné s'est défoncé le crâne; la mort a été instantanée. C'est un nommé François Lebègue, 22 ans, habitant à Questinghem, commune de Baincthun.

VIEUX CATARRHE

Jadis, Mars et Avril étaient les mois les plus redoutés de ceux qui étaient atteints de la poitrine et nombreux étaient les bronchiteux qui, trop faibles pour lutter, disparaissaient à cette époque de l'année, emportés par un mal dont on ne connaissait pas alors le véritable remède. Aujourd'hui les catarrheux, les asthmatiques et tous ceux qui toussent prennent du **Vin Toni-Pectoral** et franchissent cette période critique sans même s'en apercevoir; bien plus, ils voient, malgré les intempéries, leur cure marcher d'un pas rapide vers la guérison. C'est que le **Vin Toni-Pectoral**, en fortifiant leurs bronches, leurs poumons et leur constitution, augmente leur résistance vitale et les aguerrit contre l'influence saisonnière, toujours si fâcheuse pour ceux qui ne suivent pas le même traitement. 99162

ON DEMANDE déjà partout **l'Amidon Remy** en paquets de un kilog. 97417

AGENCE LUBIN Les Indes, Tunisie Algérie, Italie, Egypte. Excursions collectives et particulières. Coupons d'hôtels. Progr. et devis f°. — **LILLE, 37, rue Faidherbe.** 672—1

BELGIQUE

CRIMES HORRIBLES A HEVERLÉ

Cinq enfants étranglés par leurs parents. — Le parquet fait arrêter les coupables

Le Parquet de Louvain s'est rendu lundi matin à Heverlé pour instruire une affaire de la plus haute gravité.

Une femme V..., de complicité avec le père de ses enfants, aurait tué, dans un espace de sept ans, cinq de ses enfants.

Les premières investigations ont donné des résultats accablants pour ceux qu'on accuse de cette série d'horribles forfaits. Une sage-femme aurait déclaré que ces enfants étaient tous venus au monde viables et parfaitement constitués. Ils mouraient âgés d'un ou de trois mois, à la suite de convulsions. A différentes reprises, les voisins auraient remarqué les allures louches des deux complices, mais la justice ne possédait aucun indice certain, suffisant pour intervenir. Cette fois c'est à la suite d'une dénonciation très précise que le Parquet a commencé son enquête. Le procureur du roi a ordonné l'exhumation du dernier enfant, mort il y a deux mois. Les médecins légistes, après examen du petit cadavre, ont constaté des traces de strangulation au cou, nettement marquées.

Un mandat d'arrêt a été décerné à charge des parents dénaturés. Ils ont été écroués à la prison secondaire de Louvain.

Quatre autres cadavres d'enfants morts précédemment seront déterrés aujourd'hui et soumis également à l'examen des médecins légistes.

Cet horrible crime provoque à Heverlé et à Louvain une vive émotion. Les assassins présumés ont dû être protégés par les gendarmes contre la foule ameutée qui voulait les écharper.

Les inondations

Le Couverneur sur les lieux

Termonde, 19 mars. — Le gouverneur de la Flandre orientale, M. de Kerchove d'Exaerde, est parti de Termonde, en remorqueur, pour visiter les inondations à Moerzeke. Il était accompagné de MM. Tibbaut, représentant; Cooreman, député permanent; Deheem, directeur des ponts et chaussées; Gellens, ingénieur du service de l'Escaut à Termonde, etc.

Le gouverneur a été reçu au débarcadère par M. César D'Hollander, bourgmestre de Moerzeke, lequel, au moyen de barquettes, l'a conduit au village. Ensemble, ils ont visité les divers hameaux submergés; et la tournée terminée, le gouverneur a déclaré qu'il a été frappé de l'étendue de la catastrophe et qu'il est impossible, sans avoir vu, de se rendre une idée exacte de la dévastation accomplie. En partant il a formellement promis une sérieuse intervention de la part du gouvernement et l'envoi de secours immédiats pour soulager la misère.

Le sauvetage

On continue toujours le sauvetage des personnes, de bétail et de meubles. La troupe a été admirable de dévouement dans cette triste circonstance : nuit et jour les soldats sont allés, au mépris de leur vie, dans les barquettes, à la recherche de centaines de malheureux qu'ils ont sauvés d'une mort certaine.

Certains poussaient le dévouement jusqu'à enlever, par ces nuits froides, leurs capotes pour y enrouler de petits enfants transis de froid.

Les affaissements miniers

La députation permanente du Hainaut fait étudier en ce moment l'intéressante question des affaissements miniers qui ont motivé en partie les graves inondations dont souffrent encore la région boraine, sur le territoire de Cuesmes, Quaregnon et Jemappes, ainsi que la vallée de la Haine et la vallée de la Sambre.

Une commission technique a été formée, et la députation lui a demandé un rapport immédiat sur la question.

LA DRIMINALITE EN BELGIQUE. — *La récidive.* — La section centrale chargée de l'examen du budget de la justice s'est occupée du nombre croissant des récidivistes. Elle a constaté que la loi ne les atteint pas suffisamment. Les articles 54 et suivants du code pénal devraient être revisés. En matière correctionnelle, l'article 56 se borne à donner au juge la faculté de doubler la peine s'il y a eu condamnation antérieure à un an d'emprisonnement au moins. Mais l'ensemble de nos lois, en matière pénale, est empreint d'un tel esprit d'humanitarisme et de mansuétude qu'une condamnation primaire d'un an de prison est devenue chose fort rare. En sorte que le mal est né de l'excès de bonté du législateur et du juge, et qu'il est indispensable de réagir.

Au lieu de donner au juge une simple faculté, la loi ne devrait-elle pas l'obliger à élever la peine? Pourquoi faut-il ce minimum de condamnation à un an?

Les récidivistes, a dit M. Prime, sont les vrais criminels. C'est encore M. Prins qui, dans une conférence récente faite au Jeune Barreau de Bruxelles, démontrait que ce sont les déshérités de la société qui, agents de ce mal ou atteinte par lui, en sont uniformément les victimes.

En réduisant leur nombre par une législation plus sévère on réduira considérablement la criminalité générale.

L'honorable M. Lejeune avait pris l'initiative d'un projet de loi sur la matière. Le gouvernement a promis à diverses reprises de traduire en un texte législatif le résultat de l'examen qu'il fait de la question. La section centrale exprime le vœu qu'il puisse être porté remède à la situation dans un bref délai.

LA FÉDÉRATION DES PÊCHEURS BELGES s'est réunie dimanche matin, à Bruxelles, sous la présidence de M. Daenen.

L'ordre du jour comprenait les points suivants : 1° Suppression des permis multiples; 2° Surveillance des cours d'eau en vue de mettre fin au maraudage; 3° Suppression de la pêche au filet et aux nasses dans les eaux de l'Etat; 4° Rédaction de la période du frai pour la pêche à la ligne seulement; 5° Suppression de la location des biefs dans les cours d'eau appartenant à l'Etat; 6° Mesures à prendre pour mettre fin à la pollution des eaux; 7° Repeuplement des canaux et des cours d'eau de l'Etat en général; 8° Organisation de sections provinciales.

Après une longue discussion, l'assemblée s'est séparée après avoir voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que les pêcheurs à la ligne sont lésés dans leurs intérêts et que par conséquent il est urgent de modifier la loi sur la pêche, les membres du Congrès, à l'unanimité, ont décidé d'envoyer une délégation auprès du ministre de l'Agriculture pour le prier de prendre en considération les desiderata des pêcheurs à la ligne du pays, dont l'effectif s'élève à plus de 60.000. »

CHEZ LES MINEURS DU CENTRE. — Les mineurs du bassin du Centre se sont réunis dimanche en Congrès extraordinaire. Il a été décidé que les groupes se réuniraient séparément, dimanche prochain, pour examiner la situation.

Après une longue discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Considérant que les salaires ne sont pas en rapport avec la prospérité du marché charbonnier;

» Considérant qu'une augmentation de 10 p. c. est pleinement justifiée pour le 1er avril;

» Considérant qu'il est du devoir de toutes les organisations syndicales de mettre tout en œuvre pour obtenir la journée de 8 heures;

» Charge les groupes de donner un mandat formel à leurs délégués sur ces deux points au Congrès national des mineurs du 1er avril. »

FAITS DIVERS. — Une nombreuse famille, c'est celle dont le chef actuel est Mme Jeanne De Cloedt, ancienne cultivatrice à Zedelghem et veuve de Pierre Corneille, ancien combattant de 1830. Jeanne De Sloedt est en effet la mère, belle-mère, aïeule et arrière-grand-mère de 109 enfants. Ses cinq aînés ont ensemble une cinquantaine d'enfants. — Dans la fabrique *La Moselle*, à Zee-Bruges, un chef d'équipe, Aug. Van Daele, a été atteint par les débris d'un tube de transmission, qui fit explosion. Le malheureux, frappé au front, a eu le crâne fracassé; il est mort sur le coup. La victime, qui habite chaussée de Lissewegbe, laisse une veuve et plusieurs enfants en bas-âge.

— Un domestique de ferme, à Tongres, en déchargeant une charrette de paille, tomba sur un pieu aiguisé, planté dans le sol. Le malheureux fut littéralement empalé et comme l'accident n'eut pas de témoins, il resta plus d'une heure dans cette horrible position. Quand enfin on put le secourir, on constata que les intestins étaient perforés en sept endroits. — Un terrible accident est arrivé, dimanche, sur la voie ferrée entre Bouwel et Nylen, près d'Anvers. Un maçon, nommé Van Loo, y a été écrasé par un train. Le corps était affreusement déchiqueté; les bras, les jambes et la tête, séparés du tronc, ont été retrouvés à une grande distance l'un de l'autre. Les restes mutilés ont été mis dans un sac et portés à la morgue. Van Loo laisse une veuve et sept enfants. — A Rethy, le nommé Goris et son fils s'occupaient à réparer le moulin du meunier Diels. Tout à coup, l'échafaudage, sur lequel ils se tenaient, s'écroula et le père Goris tomba dans le tourbillon qui actionne le moulin. Il se cramponna à une planche mais il fut emporté par le courant et se noya sous les yeux de son fils. Le cadavre n'a pas encore été retrouvé.